

7 – BILAN ANNUEL DES CESSIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIERES 2019

La loi n°95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public a introduit de nouvelles dispositions, afin d'assurer une meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées par les collectivités locales. Parmi ces mesures :

Les communes de plus de 2 000 habitants ont l'obligation de délibérer tous les ans sur le bilan des acquisitions et cessions d'immeubles (terrains ou bâtiments) ou de droits réels immobiliers (exemple : baux emphytéotiques).

Toutes les acquisitions ou cessions, à savoir les ventes, échanges ou donations, effectuées durant l'exercice 2019 sont concernés. La date à prendre en considération est celle du transfert de propriété (lequel est réputé intervenir dès l'échange de consentement sur la chose et sur le prix) et non celle de la signature de l'acte ou de paiement. En conséquence, il est proposé à l'Assemblée d'établir ce bilan en fonction des décisions prises par le Conseil Municipal durant l'exercice 2019.

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS

Séance de Conseil Municipal du 5 mars 2019 :

- L'Assemblée a décidé de vendre à la M. THORON Richard, la parcelle cadastrée BO n° 143 d'une superficie de 60 m², moyennant le prix de 360,00 €.

Séance de Conseil Municipal du 21 mars 2019 :

- L'Assemblée a décidé de vendre à une SCI en cours de constitution représentée par M. ADDAD et Mme RIBEIRO, une partie des parcelles cadastrées AL 384, 307, 350, 351 et 388 d'une surface de 4 570 m², moyennant le prix de 57 400,00 € HT ;
- L'Assemblée a décidé de vendre à la SCI JMF représentée par M. Jeanneton Pascal, une partie des parcelles cadastrées AL 384, 307, 350, 351 et 388 moyennant le prix de 19 180,00 € HT ;
- L'Assemblée a décidé d'acquérir auprès du Conseil départemental un délaissé du domaine public départemental situé « Les Champs Rabot » le long de la départementale RD 975, moyennant le prix de 152 €.

Séance de Conseil Municipal du 27 mai 2019 :

- A la demande de M. ADDAD, l'Assemblée a décidé de modifier sa décision prise le 21 mars et donc a décidé de vendre à une SCI en cours de constitution représentée par M. ADDAD et Mme RIBEIRO, une partie des parcelles cadastrées AL 384, 307, 350, 351 et 388 d'une surface de 6 171 m² moyennant le prix de 77 505,00 € HT ;
- A la demande de M. Jeanneton, l'Assemblée a décidé de modifier sa décision prise le 21 mars et donc a décidé de vendre à la SCI JMF représentée par M. Jeanneton Pascal, une partie des parcelles cadastrées AL 384, 307, 350, 351 et 388 d'une surface de 1 370 m² moyennant le prix de 11 242,00 € HT ;

Séance de Conseil Municipal du 1er juillet 2019 :

- L'Assemblée a décidé de vendre à la CDC Brenne Val de Creuse, une partie des parcelles cadastrées AM 30 et 740 d'une surface de 5 000 m² moyennant le prix de 58 150 € ;

Séance de Conseil Municipal du 18 novembre 2019 :

- A la demande du Conseil Départemental, l'Assemblée a décidé de modifier sa décision prise le 21 mars L'Assemblée a décidé d'acquérir auprès du Conseil départemental un délaissé du domaine public départemental situé « Les Champs Rabot » le long de la départementale RD 975, moyennant le prix de 190,95 € d'une surface de 201 m².